

Tarifs

pour les procédures de reconnaissance des entreprises en charge des interventions secondaires S3 et des transports de patients S4

Première reconnaissance ou renouvellement, visite-conseil du secrétariat général inclus :

- Reconnaissance des entreprises effectuant des interventions secondaires S3 et des transports de patients S4 :

CHF 5`500.00 hors TVA

- Reconnaissance des entreprises de transport de patients S4 :

CHF 3`300.00 hors TVA

La facture sera émise une fois que la demande de reconnaissance aura été soumise par écrit. Si la demande de reconnaissance est retirée, les prestations déjà effectuées seront facturées au prorata.

